

## **CONSEIL MUNICIPAL DU 5 DÉCEMBRE 2017**

### **COMPTE-RENDU :**

Le cinq décembre deux mil dix-sept à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Martine COUET, Maire.

#### **Etaient présents :**

Mesdames Hélène BARRÉ, Christelle CORVAISIER, Sylvie LE DRÉAU, Lydia DESBOIS (pouvoir donné à Martine COUET), Valérie MUSSARD, Sandrine DEMAYA, Nicole GUYON.

Et Messieurs Dominique COLIN, Miguel FIMIEZ, Claude JOUSSE, Cyrille OLLIVIER, Eric PANCHEVRE dans leurs fonctions de conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Monsieur Cyrille OLLIVIER a été nommé secrétaire de séance.

#### **ORDRE DU JOUR**

1. Réhabilitation de la Gare : Lancement de la consultation pour la maîtrise d'œuvre
2. Voirie : Aménagement des trottoirs rue de l'Etoile
3. Ecole : Travaux de sécurisation, Renouvellement de l'adhésion à l'Environnement Numérique de Travail « e-primo »
4. Finances : Admissions en non-valeur, Décision(s) modificative(s), Demande de subvention exceptionnelle
5. Marchés publics : Renouvellement de l'adhésion à la plateforme de téléservice [www.sarthe-marchespublics.fr](http://www.sarthe-marchespublics.fr)
6. Communauté de communes du Val de Sarthe : Transfert de la compétence « assainissement », Définition des conditions financières et patrimoniales du transfert des biens immobiliers nécessaires à l'exercice de la compétence « zone d'activités », Modification des statuts
7. Comptes rendus de commissions communales et communautaires
8. Questions diverses.

Le compte-rendu du 7 novembre 2017 est adopté à l'unanimité.

***Madame le Maire demande l'autorisation d'ajouter deux points à l'ordre du jour :***

- ***Acquisition de terrain***
- ***Demande de raccordement pour installations photovoltaïques***

**A l'unanimité, le Conseil municipal donne son accord.**

#### **1/ RÉHABILITATION DE LA GARE : LANCEMENT DE LA CONSULTATION POUR LA MAÎTRISE D'OEUVRE**

Madame le Maire rappelle l'étude de faisabilité présentée par la SNCF dans le cadre du projet d'aménagement du bâtiment de la gare. Le comité de pilotage se réunira le 9 décembre 2017 pour travailler sur la proposition.

#### **Délibération :**

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal le projet de réhabilitation du bâtiment de la gare. Il consiste en l'aménagement au rez-de-chaussée d'un hall voyageurs, d'un bureau pour une mise à disposition à des tiers et de WC PMR. A l'étage, un logement d'urgence sera agencé.

Madame le Maire propose de lancer la consultation pour le choix d'un maître d'œuvre.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal autorise Madame le Maire à lancer ladite consultation.

Madame le Maire souhaite également revenir sur la proposition de mise à disposition par la SNCF d'une partie du terrain jouxtant la gare pour y aménager un abri pour les randonneurs. La vente de ce terrain n'est pas possible mais la SNCF propose une mise à disposition pour 5 ans pour un loyer annuel de 130€ HT + frais de gestion de 400€ HT pour la durée du bail.

Dominique COLIN propose à nouveau d'installer cet espace pour les randonneurs à l'intérieur de la gare. Cyrille OLLIVIER fait remarquer que, dans ce cas, la mise à disposition du terrain n'est plus nécessaire. Elle pourrait être réétudiée si le projet devait évoluer.

Claude JOUSSE demande si cela signifie que le projet de préau est abandonné.

Martine COUET lui répond par l'affirmative, les randonneurs auront un espace mis à leur disposition à l'intérieur de la gare.

## **2/ VOIRIE : AMÉNAGEMENT DES TROTTOIRS RUE DE L'ÉTOILE**

Madame le Maire donne la parole à Dominique COLIN, Conseiller délégué à l'aménagement.

Dominique COLIN présente trois devis relatifs à l'aménagement des trottoirs rue de l'Etoile. Une première demande avait été faite puis le projet a été modifié afin de répondre notamment aux exigences d'accessibilité des Personnes à Mobilité Réduites – PMR (dont l'entrée de la salle des fêtes). Des demandes de réactualisation ont ensuite été formulées auprès des entreprises, le seul devis conforme est celui de l'entreprise EIFFAGE. La commission aménagement a validé ce devis.

Miguel FIMIEZ demande s'il peut être prévu de l'éclairage à l'extérieur de la salle.

Martine COUET précise qu'il y a déjà de l'éclairage par minuterie, ainsi qu'un éclairage dans l'entrée. Mais peut-être faudra-t-il le repréciser car tout le monde n'en a pas connaissance.

Dominique COLIN revient sur la problématique de l'entrée charretière de Monsieur et Madame CORVAISIER. Cette entrée n'est pas privative, elle est placée dans le domaine public, l'enrobé sera donc à la charge de la Commune.

Cyrille OLLIVIER demande pourquoi il n'a pas été demandé à l'entreprise COLAS de présenter un devis conforme.

Dominique COLIN précise qu'elle est déjà venue 2-3 fois sur le terrain, il ne souhaite pas perdre son temps à les revoir sans arrêt.

Sylvie LE DRÉAU estime qu'EIFFAGE a compris le travail demandé, pas les autres entreprises.

Dominique COLIN explique que COLAS a prévu de mettre une couche moins épaisse d'enrobé sur les trottoirs qu'EIFFAGE.

Cyrille OLLIVIER déplore le fait qu'il faille se prononcer alors que les devis ne sont pas identiques.

Dominique COLIN comprend le problème mais le devis a déjà été validé en commission. Si les projets n'avancent pas, il est prêt à tout abandonner. Le cahier des charges initial n'a pas été bien finalisé par le service voirie de la Communauté de communes, c'est pour cette raison que COLAS (titulaire du groupement de commandes de la CdC) n'a pas bien répondu. Par ailleurs, COLAS n'a pas vu la problématique de l'accessibilité PMR devant la salle des fêtes. Il regrette que le travail des commissions soit toujours remis en cause lors des conseils municipaux.

Martine COUET rappelle que les commissions proposent, le Conseil municipal vote.

Sylvie LE DRÉAU pense qu'il faut savoir s'arrêter sinon les projets n'avancent pas. Si les entreprises ne répondent pas, il faut passer outre.

Cyrille OLLIVIER aurait préféré qu'un cabinet s'occupe d'établir un cahier des charges.

Dominique COLIN rappelle qu'au départ les travaux concernaient simplement de la pose d'enrobé sur les trottoirs.

Claude JOUSSE ajoute qu'il est parfois difficile d'avoir des devis identiques.

Cyrille OLLIVIER pense le contraire, s'il existe un cahier des charges.

### **Délibération :**

Dans le cadre du projet de finition des trottoirs rue de l'Etoile (enrobé, bordures...), trois entreprises ont été consultées :

- EIFFAGE : 22 125€ HT
- COLAS : 16 330€ HT
- LEVEILLÉ : 23 711€ HT

Seule l'entreprise EIFFAGE a répondu aux attentes du projet, c'est pourquoi il est proposé de retenir son offre.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à **11 voix POUR, 1 voix CONTRE**, autorise Madame le Maire à signer le devis correspondant à un montant de 22 125€.

## **3/ ECOLE : TRAVAUX DE SÉCURISATION, RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION A L'ENVIRONNEMENT NUMÉRIQUE DE TRAVAIL « E-PRIMO »**

### **3-1/ Travaux de sécurisation**

Madame le Maire donne la parole à Eric PANACHEVRE, Conseiller municipal délégué aux bâtiments.

Eric PANACHEVRE rappelle les travaux de sécurisation incendie de l'école. Deux appels d'offres ont été infructueux. L'entreprise VALLÉE et AMI PLATRERIE ont été consultées. Seule VALLÉE a répondu.

### **Délibération :**

Il est rappelé au Conseil municipal que le marché public relatif au lot n°1 (plâtrerie, peinture, faux-plafonds) concernant la mise en conformité incendie de l'école a été déclaré infructueux dans le rapport d'analyse des offres.

L'entreprise Vallée a été consultée et a présenté une proposition pour un montant de 13 813,84€ HT + option peinture pour un montant de 2 054,96€ HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer le devis (peintures comprises) pour un montant de **15 868,80€ HT**.

### **3-2/ Renouvellement de l'adhésion à l'Environnement Numérique de Travail « e-primo »**

### **Délibération :**

Madame le Maire rappelle que les élèves de l'école des Vallées, du CE2 au CM2, bénéficient d'un Environnement Numérique de Travail e-primo, maintenu lorsque les élèves entrent au collège. Cet outil leur permet de travailler de manière collaborative et de conserver leurs documents de travail sur l'ensemble du cycle.

L'Académie de Nantes propose de renouveler le marché du 18 juillet 2018 au 18 juillet 2022, de manière à ce qu'il soit aligné avec l'ENT e-lyco (collège).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de participer au groupement de commandes pour la mise en place d'un Environnement Numérique de Travail pour les élèves de cycle 3 et autorise Madame le Maire à signer la convention.

## **4/ FINANCES : ADMISSIONS EN NON-VALEUR, DÉCISION(S) MODIFICATIVE(S), DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE**

### **4-1/ Admissions en non-valeur**

### **Délibération :**

Sur proposition de Monsieur le Trésorier,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

**DECIDE** de statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes sur le budget principal pour un montant total de 30,34€.

**DECIDE** de statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes sur le budget assainissement pour un montant total de 44,67€.

**DIT** que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la commune.

#### **4-2/ Décision(s)s modificative(s)**

##### **Délibération :**

Madame le Maire informe le Conseil municipal qu'il convient de créditer le compte 2151 afin de régler une facture correspondant à l'acquisition du logiciel Indesign.

**Le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité pour la décision modificative suivante :**

- C/ 1641 : - 150€
- C/ 2051 : + 150€

#### **4-3/ Demande de subvention exceptionnelle**

Madame le Maire informe qu'une demande de subvention exceptionnelle de 600€ de Voivres Animation Loisirs a été étudiée par la commission Finances. Celle-ci a estimé pourvoir donner une subvention de 700€ compte-tenu de l'incertitude de l'octroi des subventions demandées à d'autres organismes.

Le VAL a un déficit de 1000€ sur le budget de la manifestation prévue en avril 2018 (1 jour soirée-repas, 1 jour loto). La subvention exceptionnelle est versée uniquement dans le cadre du financement de cette manifestation.

Sylvie LE DRÉAU explique ce déficit par le fait que le VAL organise deux manifestations sur le même week-end, qu'il a souhaité que les tarifs soient abordables et qu'un dispositif de sécurité est recommandé par la Préfecture.

Dominique COLIN estime que pour éviter le déficit, le VAL peut raccourcir la durée de sa manifestation.

Cyrille OLLIVIER précise que si une chaumière doit être montée, autant qu'elle le soit pour deux jours.

Martine COUET pense qu'il serait dommage de ne pas organiser le loto car c'est ce qui va rapporter le plus à l'association.

Sylvie LE DRÉAU informe que l'association prend un gros risque financier au vu de l'ampleur de la manifestation.

Dominique COLIN rappelle qu'une subvention sera tout de même versée en 2018.

Sandrine DEMAYA précise que cette subvention est liée au fonctionnement de l'association.

Cyrille OLLIVIER s'interroge sur le budget non équilibré de cette manifestation.

Martine COUET déclare que le budget aurait pu être équilibré si le prix du repas avait été plus élevé. Elle estime que c'est un beau projet que la municipalité doit soutenir.

Eric PANACHEVRE rappelle que la subvention est versée en amont de la manifestation. Qu'adviendra-t-il si l'association génère des bénéfices sur cette animation ?

Martine COUET répond que dans ce cas, le VAL n'aura plus besoin de demander de subvention.

##### **Délibération :**

Madame le Maire présente au Conseil municipal une demande de subvention formulée par Voivres Animation Loisirs pour participer au financement de l'animation « Voivres en fête » que l'association organise le 28 et 29 avril 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à **9 voix POUR, 2 voix CONTRE et 1 ABSTENTION**, décide de verser à l'association Voivres Animation Loisirs une subvention exceptionnelle de **700€** au titre de l'exercice 2017.

#### **5/ MARCHÉS PUBLICS : RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION A LA PLATEFORME DE TÉLÉSERVICE WWW.SARTHE-MARCHESPUBLICS.FR**

##### **Délibération :**

Madame le Maire informe le Conseil municipal que depuis 2011, la Commune adhère gratuitement à la plateforme de dématérialisation du Conseil départemental, [www.sarthe-marchesppublics.fr](http://www.sarthe-marchesppublics.fr), pour publier les consultations liées aux marchés publics.

La convention arrive à échéance au 31 décembre 2017. Aussi, Madame le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer sur le renouvellement de la convention pour la mise à disposition gratuite de cette plateforme pour la période 2018-2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à utiliser la plateforme sarte-marchespublics.fr et à signer la convention de mise à disposition de téléservices.

## **6/ COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU VAL DE SARTHE : TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE « ASSAINISSEMENT », DÉFINITION DES CONDITIONS FINANCIÈRES ET PATRIMONIALES DU TRANSFERT DES BIENS IMMOBILIERS NÉCESSAIRES A L'EXERCICE DE LA COMPÉTENCE « ZONE D'ACTIVITÉS », MODIFICATION DES STATUTS**

### **6-1/ Transfert de la compétence « assainissement »**

Madame le Maire souhaite revenir sur le transfert de la compétence « assainissement » abordé lors de la précédente séance du Conseil municipal, et notamment sur la question du transfert des excédents de l'année 2017 du budget assainissement à la Communauté de communes au 1<sup>er</sup> janvier 2018. Les avis des communes sont partagés sur ce sujet au sein du territoire.

La Commune de Voivres était favorable sur le principe. Néanmoins, Martine COUET a présenté en conseil stratégique les projets de travaux relatifs à l'assainissement collectif dans le cadre de l'aménagement du bourg. Il lui a été assuré que l'avancement des travaux ne serait pas freiné suite au transfert de la compétence. L'aménagement du bourg et l'assainissement collectif sont liés. Elle propose que le Conseil municipal précise que si les travaux sont repoussés, la Commune ne transférera pas ses excédents budgétaires.

#### **Délibération :**

Madame le Maire rappelle la délibération n° DE 61 du 7 novembre 2017 concernant la modification des statuts de la Communauté de communes du Val de Sarthe (GEMAPI / Eau / Assainissement). Elle souhaiterait qu'une précision soit apportée concernant le transfert des excédents du budget assainissement au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

En effet, les travaux d'aménagement du centre-bourg incluent une part liée à l'assainissement collectif. Madame le Maire s'interroge sur la continuité du projet à la suite du transfert du service assainissement à la Communauté de communes du Val de Sarthe. Aussi, elle propose au Conseil municipal d'amender la délibération précédemment citée, en précisant que les **excédents ne seront reversés à la Communauté de communes du Val de Sarthe que sous la condition que les travaux liés à l'assainissement, et inclus dans le projet global d'aménagement du centre-bourg prévu en 2018, ne soit pas remis en question par les choix qui pourront être faits par les élus communautaires.**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, se prononce favorablement sur cette proposition et décide que **cette décision devra être jointe à la délibération n° DE 61 du 7 novembre 2017.**

Claude JOUSSE estime que vu l'état du réseau d'assainissement collectif, la Commune doit être considérée comme prioritaire sur le territoire. Les dysfonctionnements que connaît actuellement la lagune peuvent être liés à la mauvaise qualité des réseaux.

### **6-2/ Modification des statuts**

Madame le Maire donne la parole à Claude JOUSSE.

Le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) est un outil de planification qui a pour but d'atténuer le changement climatique, de développer les énergies renouvelables et de maîtriser la consommation d'énergie. Sa gestion a été déléguée au Pays Vallée de la Sarthe qui a pour mission de l'adapter à notre territoire.

#### **Délibération :**

Madame le Maire donne lecture de la délibération de la Communauté de communes du Val de Sarthe en date du 9 novembre 2017 portant modification de ses statuts :

- Article 2 : Compétences

○ **Compétences optionnelles**

- ✓ 6. Protection et mise en valeur de l'environnement

Ce bloc de compétence est complété par :

Elaboration, animation et suivi du PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial)

- ✓ 11. En matière de développement et d'aménagement sportif de l'espace communautaire : construction, aménagement, entretien et gestion des équipements sportifs d'intérêt communautaire.

○ **Compétences facultatives**

- ✓ 18. Politique de santé intercommunale

Elaboration et animation d'un Contrat local de santé (ou tout outil d'action publique s'y substituant) incluant :

- ✚ Création, aménagement, exploitation et gestion d'un centre de santé intercommunal ;
- ✚ Prospection de professionnels de santé et appui à l'installation de professionnels de santé sur l'ensemble du territoire.

Après avoir écouté l'exposé de Madame le Maire et pris connaissance de la délibération sus-mentionnée, le Conseil municipal décide :

- **Par 8 voix POUR, 4 ABSTENTIONS**, d'accepter la modification de statuts proposée par le Conseil de communauté pour la compétence « Elaboration, animation et suivi du PCAET » rubrique 6 ;
- **A l'unanimité**, d'accepter la modification de statuts proposée par le Conseil de communauté pour la compétence « En matière de développement et d'aménagement sportif de l'espace communautaire : construction, aménagement, entretien et gestion des équipements sportifs d'intérêt communautaire » rubrique 11 ;
- **Par 10 voix POUR, 2 ABSTENTIONS**, d'accepter la modification de statuts proposée par le Conseil de communauté pour la compétence « Politique de santé intercommunale » rubrique 18 ;
- **A l'unanimité**, d'accepter la nouvelle numérotation des compétences communautaires (tableau annexé à la délibération du Conseil de communauté en date du 09/11/2017), vu les modifications présentées ci-dessus ;
- De joindre, pour référence, à cette délibération une copie de la délibération de la Communauté de communes.

Dominique COLIN souhaite expliquer la raison pour laquelle il s'est abstenu à propos du PCAET. L'union Européenne vient d'accorder le prolongement de l'autorisation du glyphosate et on demande aux territoires d'agir en faveur de l'environnement. Il ne cautionne pas cette contradiction.

**6-3/ Définition des conditions financières et patrimoniales du transfert des biens immobiliers nécessaires à l'exercice de la compétence « zone d'activités »**

**Délibération :**

Madame le Maire donne lecture de la délibération de la Communauté de communes du Val de Sarthe en date du 28 septembre 2017 portant sur la définition des conditions financières et patrimoniales du transfert des biens immobiliers nécessaires à l'exercice de la compétence communautaire sur les zones d'activités économiques.

Après avoir écouté l'exposé de Madame le Maire et pris connaissance de la délibération sus-mentionnée, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- **D'accepter** la définition des conditions financières et patrimoniales du transfert des biens immobiliers des zones d'activités économiques ;
- De joindre, pour référence, à cette délibération une copie de la délibération de la Communauté de communes.

**7/ ACQUISITION DE TERRAIN**

Madame le Maire fait part au Conseil municipal du projet de création d'un espace de stationnement rue du Presbytère pour libérer de l'espace place de l'Eglise et la rendre plus

conviviale. Elle a obtenu l'accord d'un propriétaire pour la cession d'une partie de son terrain. En contre-partie, les frais liés au déplacement de la cuve à fioul et à la construction d'un nouveau mur de clôture seront répercutés dans le prix de vente.

Ainsi, 14 emplacements de stationnement pourraient être créés.

Dominique COLIN soumet l'idée que l'installation d'une nouvelle cuve à fioul serait peut-être moins onéreuse que le déplacement de l'ancienne.

Cyrille OLLIVIER n'est pas favorable à la création de ce parking si sa fonction est de supprimer des stationnements sur la place de l'Eglise, soit au plus près des commerces.

Dominique COLIN précise que les places ne sont pas habituellement occupées par les clients mais par les riverains.

Cyrille OLLIVIER ajoute que précisément, il y aura encore moins de places pour les clients des commerces.

#### **Délibération :**

Madame le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer sur l'acquisition d'une portion de terrain d'une surface d'environ 170 m<sup>2</sup> sur la parcelle AA 65 située 5 rue du Presbytère. Cette surface serait par la suite intégrée au projet d'aménagement du centre-bourg prévu pour 2018.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** l'acquisition d'environ 170 m<sup>2</sup> de terrain sur la parcelle AA 65 au prix de **12 000€**,
- **ACCEPTE** que le déplacement de la cuve à fioul et la création d'un nouveau mur de clôture soient pris en charge par la Commune,
- **CHARGE** Madame le Maire de faire dresser l'acte relatif à cette opération en l'étude de Me MALBOIS,
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document afférent à cette acquisition en tant que représentant de la Commune.

## **8/ DEMANDE DE RACCORDEMENT POUR INSTALLATIONS PHOTOVOLTAÏQUES**

Madame le Maire donne la parole à Claude JOUSSE.

Claude JOUSSE a assisté à une réunion du Pays Vallée de la Sarthe lors de laquelle le Conseiller en énergie partagé a présenté aux collectivités la possibilité d'installer des panneaux photovoltaïques sur les toits de bâtiments communaux. Si la demande de raccordement intervient avant le 31 décembre 2017, les prix de rachat de l'électricité produite seront plus intéressants.

A Voivres, les panneaux photovoltaïques pourraient être installés sur le toit de la salle des fêtes ou de l'église. Bien-sûr, le Conseil municipal peut ne pas souhaiter donner suite à ce projet.

Martine COUET ne souhaite pas installer de panneaux photovoltaïques sur le toit de l'église.

Dominique COLIN demande si les panneaux déjà installés sur le toit de l'école sont rentables.

Claude JOUSSE répond par l'affirmative avec la nuance que pour le moment, la Commune amortit plus leur achat que cela ne rapporte.

Eric PANCHEVRE souhaite que la réflexion se fasse d'abord sur l'éventualité de mettre en place ce type de projet. Il y a des panneaux fabriqués en Chine dont les pièces détachées ne sont aujourd'hui plus disponibles.

Claude JOUSSE propose de délibérer aujourd'hui, soit avant le 31 décembre 2017, et de travailler sur le projet en 2018 en y donnant suite ou pas.

#### **Délibération :**

Madame le Maire informe le Conseil municipal que le service de Conseil en Energie Partagé du Pays Vallée de la Sarthe a fait une réunion d'information le 8 novembre 2017 sur les opportunités qu'offrait actuellement le solaire photovoltaïque. A cette occasion, il proposait aux collectivités d'étudier la faisabilité et la rentabilité de projets photovoltaïques sur les bâtiments communaux présentant le meilleur potentiel.

Le Conseil municipal, à **7 voix POUR, 2 voix CONTRE, 3 ABSTENTIONS**, autorise Madame le Maire à effectuer des demandes de devis de raccordement auprès du gestionnaire de réseau Enedis.

## **9/ COMPTES RENDUS DES COMMISSIONS COMMUNALES ET COMMUNAUTAIRES**

### **9-1/ Commission Communication : Rapporteur Sylvie LE DRÉAU**

La commission a décidé de maintenir pour le Voivrais 2018 les mêmes tarifs de publicité que les années précédentes, à savoir :

- 1/8 page : 38€
- 1/4 page : 60€
- 1/2 page : 107€
- 1 page : 152€

Le choix de l'imprimeur s'est porté sur **l'Imprimerie de Pontlieue pour un montant de 690€ HT** pour l'impression de 600 exemplaires de 24 pages (même format et grammage que les années précédentes).

### **9-2/ Commission Manifestations : Rapporteur Sylvie LE DRÉAU**

Le menu et les boissons ont été validés avec Le Bon Traiteur, qui assurera comme l'an dernier le repas du Nouvel an. Les inscriptions au Réveillon sont closes (180 adultes dont 11 enfants). Les participants seront majoritairement des Voivrais. Une rencontre avec l'animateur est prévue le 6 décembre 2017.

La Fête de Noël aura lieu le 22 décembre 2017. La fanfare est la même que l'an dernier.

### **9-3/ Commission Aménagement : Rapporteur Dominique COLIN**

Les illuminations seront installées le 12 décembre 2017 par l'entreprise CITEOS.

Concernant l'externalisation de la taille des arbustes dans le lotissement de Bel Air, trois entreprises ont été consultées : une n'a pas répondu, l'autre n'a pas souhaité donner suite (ESAT), la troisième **ALDECLIC** (entreprise d'insertion – chômeurs de longue durée), a fait une proposition à **3 529,67€ HT** pour deux tailles annuelles. **La proposition est retenue.**

La commission propose que ce soit l'entreprise **A Chacun son jardin** qui exécute la 2<sup>ème</sup> phase de l'aménagement du chemin Champfleury, dans la continuité de ce qu'elle avait fait pour la 1<sup>ère</sup> phase. Le devis s'élève à **4 999,68€ HT. La proposition est retenue.**

Des devis seront présentés lors de la prochaine séance du Conseil municipal pour l'aménagement du cheminement des Vallées.

Claude JOUSSE souhaiterait apporter une précision concernant le château d'eau. Après une recherche dans les archives communales, il n'a trouvé comme information qu'un accord juridique, financier et pratique datant du transfert de la gestion de l'eau potable au SIAEP Brains-Souigné. Après consultation auprès d'anciens élus municipaux, il semblerait qu'il y ait bien eu une vente mais il ne retrouve pas d'acte notarié. Donc, en l'absence de document il faut partir du principe que le château d'eau appartient encore à la Commune.

Le coût estimé de la démolition est d'environ 50 000€.

Miguel FIMIEZ précise que le syndicat a refusé la prise en charge de ces travaux.

Martine COUET évoque aussi la possibilité de vendre le château d'eau à un particulier.

### **9-4/ Commission Bâtiment : Rapporteur Eric PANCHEVRE**

Trois devis ont été demandés pour l'électrification et la commande à distance des portails de l'école :

- BARBE-DEVAUX : 6 214,22€ HT (renvoi d'appel sur mobile / pas de tranchée)
- SIITEL : 8 881,80€ HT (renvoi d'appel sur fixe / tranchée 11 000€)
- ROEZELEC : 9 379,00€ HT (box téléphonique= abonnement)

Le Conseil municipal retient l'offre de **SIITEL pour un montant de 8 881,80€ HT, sans l'option tranchée.**

## **9-5/ Commission Enfance-jeunesse communautaire : Cyrille OLLIVIER**

Les perspectives d'organisation à l'avenir des Points jeunes communautaires ont été présentées lors de la dernière commission. Le Point jeunes de Voivres disparaîtrait car le local n'est plus compatible avec cette activité.

L'animateur de Voivres serait affecté au Point jeunes de Louplande.

Dominique COLIN demande s'il y a réellement besoin d'un doublon sur Louplande.

Cyrille OLLIVIER répond qu'il est nécessaire, pour des raisons de sécurité, que les agents ne soient pas seuls dans les structures.

La Communauté de communes souhaite développer les services et les harmoniser. Ainsi, tous les Point jeunes seraient ouverts les mercredis de 13h à 18h, les samedis de 14h à 18h et une sortie par mois serait organisée les vendredis de 17h30 à 22h30.

Les jeunes de Voivres n'iront probablement pas au Point jeunes de Louplande. Les autres communes qui ne disposent pas non plus d'un local ont le même problème.

Comment sera-t-il possible à l'animateur de Voivres d'être présent le mercredi après-midi à l'ALSH de Louplande (comme actuellement) et au Point jeunes de Louplande ? L'équipe d'animation devrait être réorganisée selon les affinités de chacun (enfance / jeunesse).

La question du coût pour la Commune n'est pas non plus éclaircie. Pour l'instant ce sont des pistes de travail.

## **10/ QUESTIONS DIVERSES**

**ECOLE :** Martine COUET informe que les CM2 partent en sortie scolaire à Paris le 12 décembre. Ils avaient présenté pour les commémorations du 11 Novembre une exposition « Arts et Matières » travaillée autour de l'œuvre d'une artiste parisienne. Celle-ci, qui a grandement apprécié leur travail, les a invités à la rencontrer dans son atelier à Paris. Cette sortie fera également l'objet d'une visite de la capitale. Par ailleurs, l'artiste viendra en janvier 2018 animer un atelier pratique à l'école de Voivres.

Sandrine DEMAYA regrette que les parents n'aient pas été invités à accompagner la classe.

**VŒUX DU MAIRE :** Ils se dérouleront le vendredi 12 janvier 2018 à la salle des fêtes. L'exposition photos du 11 Novembre y sera visible.

**AGENDA :** Conseil municipal : 09/01/2018 à 20h30.

La séance est levée à 23h40.

|                       |         |                  |  |
|-----------------------|---------|------------------|--|
| Hélène BARRÉ          | Absente | Nicole GUYON     |  |
| Dominique COLIN       |         | Claude JOUSSE    |  |
| Christelle CORVAISIER |         | Sylvie LE DRÉAU  |  |
| Martine COUET         |         | Valérie MUSSARD  |  |
| Sandrine DEMAYA       |         | Cyrille OLLIVIER |  |
| Lydia DESBOIS         | Excusée | Eric PANCHEVRE   |  |
| Miguel FIMIEZ         |         |                  |  |